



ADCGG 03

BULLETIN DE LIAISON

N°9 JANVIER 2026

EDITORIAL

Chers Amis,

En ce début de nouvelle année, le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous présenter, avec un peu de retard, tous nos vœux de bonheur et de santé ainsi que de nombreux moments de convivialité si chers à notre mode de vie.

Vous trouverez en page 6 et 7 le programme des activités de 2026.

Cette année sera marquée par la construction d'un nouveau centre de tir à la Fédération des Chasseurs de l'Allier ce qui offrira de bien meilleures conditions pour le réglage des armes et l'entraînement au sanglier courant.

Par ailleurs, nous serons présents à l'exposition des trophées de cerfs prélevés durant la saison de chasse 2025-2026 qui aura lieu le samedi 25 Avril à Meaulne.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin de saison de chasse.

Le président Jean-Guy VOISINE.

CHARTRE DU CHASSEUR DE GRAND GIBIER

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature. La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit également veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs, et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des populations sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- * Favoriser la chasse et la gestion durable du grand gibier en France, quand les prélèvements sont équilibrés et pratiqués dans le respect de l'animal.
- * Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie, d'éthologie et d'écologie de la grande faune.
- * Veiller à la conservation des milieux naturels nécessaires à la vie de la faune sauvage.
- * Améliorer les procédés de chasse et les modes de gestion des populations, notamment grâce à des plans de chasse quantitatifs et qualitatifs adaptés.
- * Savoir mettre en oeuvre des méthodes modernes d'aménagement des territoires pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- * Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des populations.
- * Considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit faire l'objet d'aucune compétition.
- * Utiliser les armes et les munitions les plus adéquates, en s'efforçant de pratiquer les tirs dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de la façon la plus humanitaire possible.
- * Promouvoir la recherche systématique de tout grand gibier blessé à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis de ressources naturelles.
- * Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave à la conservation de la nature.
- * Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et raisonnée du grand gibier.

BILAN 2025

BREVET GRAND GIBIER :

En 2025, une session du brevet grand gibier a pu être organisée. Cette session a été conduite en une dizaine de séances en visioconférence qui ont permis de traiter les 4 grands thèmes du programme :

1. Connaissance des espèces (grands ongulés de plaine et de montagne, prédateurs, maladies)
2. Connaissance de la forêt (sylviculture, petite faune, fleurs, champignons)
3. Chasse du grand gibier (armes, balistique, optique, sécurité, législation et réglementation, chasse à tir, chasse à l'arc, vènerie, chiens, recherche du gibier blessé, honneurs et trophées)
4. Gestion des espèces

Pour la sylviculture, la formation a été dispensée sur une journée en forêt de Tronçais avec le concours très apprécié de l'ONF.

Les résultats obtenus dépassent la moyenne nationale avec un taux de réussite de 87 %.

10 candidats ont débuté la formation, dont 2 femmes ; 4 avaient choisi l'option Vènerie, 6 l'option carabine. Aucun candidat n'avait choisi l'option archerie.

La formation organisée en visioconférences a permis à un Choletais et à une Berruyère qui chassent en Bourbonnais de suivre les séances et de réussir l'épreuve ;

2 candidats nous ont quittés en cours de route ;
sur les 8 qui se sont présentés à l'épreuve finale, 7 l'ont réussi et obtenu le niveau or.

Rendez-vous en mars 2026 pour la prochaine session !

CIBLAGE DES ARMES

Par délégation de la Fédération des Chasseurs, notre association conduit des séances de ciblage des armes des chasseurs de l'Allier. Cette année, l'ONF a donné un écho particulier à cette activité en fixant dans le cahier des charges des adjudications l'obligation de faire contrôler le bon réglage de ses armes. Nous avons donc eu le plaisir cette année d'accueillir un nombre de chasseurs sensiblement plus important que les années précédentes.

L'association avait anticipé sans le savoir cet afflux inattendu de chasseurs puisqu'à la demande du président, deux nouveaux « référents tir » ont été formés lors du stage national organisé par l'ANCGG en juillet 2024, ce qui porte à 3 le nombre de membres qualifiés pour encadrer les séances. Cela reste néanmoins insuffisant pour « absorber » une possible nouvelle augmentation de chasseurs. **C'est pourquoi nous lançons un appel aux membres qui seraient intéressés pour suivre cette formation très riche puis à s'engager à encadrer les séances de ciblage.**

De cette année revigorante avec la hausse de participants, nous tirons deux grands enseignements en plus de l'appel à volontariat pour devenir référent tir au

sein de notre AD :

* **Le premier** tient au constat désolant du niveau des tireurs sur une cible fixe et sur sanglier courant... Sur les 70 tireurs que nous avons accueillis, seule une dizaine avait des armes réglées et a effectué des tirs précis. Très peu savent en outre régler leur lunette ou point rouge. Si l'on rapporte ces chiffres aux 8000 chasseurs du Bourbonnais, il reste du travail même si bien sûr, un certain nombre d'entre nous a le souci de contrôler son arme avant l'ouverture de la saison par d'autres canaux. Le point positif est que ceux qui sont venus nous voir sont sortis de ces séances avec des armes réglées et des conseils pour corriger les défauts relevés (coup de doigt, mauvaise tenue de l'arme, position des pieds à adapter, etc.)

Il vous est donc demandé avec insistance de sensibiliser vos présidents de chasse et vos partenaires sur l'impérative nécessité de faire contrôler le bon réglage de ses armes avant chaque ouverture et en cas de doute en cours de saison chez nous ou ailleurs.

* **Le second** est à la fois désolant et très encourageant

Il s'agit de l'état des installations de tir mises à notre disposition par la Fédération. Pour ceux qui les connaissent, nul besoin de s'étendre... Le stand de tir a son âge, mais il a le mérite de permettre de pouvoir tirer... mais on ne peut pas faire tirer plus de deux chasseurs simultanément et à plus de 50 m. le fonctionnement du sanglier courant est plus qu'aléatoire. Voilà pour le constat négatif.

La bonne voire excellente nouvelle est qu'il va être reconstruit ! Ainsi, nous l'espérons tous, les chasseurs du Bourbonnais devraient pouvoir bénéficier à l'hiver prochain d'un nouveau stand de tir et d'un nouveau sanglier courant. La Fédération s'y est engagée et à l'heure où ces lignes sont écrites une réunion sur ce sujet se déroule au domaine des Sallards. Nous avons proposé notre soutien à la Fédération pour les accompagner dans ce chantier dimensionnant.

Sans que nous ayons encore le calendrier des travaux, il est très probable que le stand de tir actuel ne sera plus disponible avant l'ouverture de la saison. Nous précisons sur le site de l'ADCGG 03 les adaptations que nous pourrions trouver en liaison avec la Fédération pour tenter de maintenir les séances aux périodes habituelles.

EXPOSITION DES TROPHÉES A COULEUVRE

La 25e édition des trophées de cerfs s'est tenue le 5 avril 2025 à Couleuvre. Organisée par la Fédération des Chasseurs de l'Allier, elle a rassemblé les trophées de la centaine de cerfs qui ont été prélevés durant la saison 2024-2025 dans notre département.

Cette exposition a été enrichie par la présence

- * des cotateurs de l'AFMT pour le Bourbonnais,
- * d'un administrateur de la FdC de la Creuse venu pour estimer l'âge des animaux prélevés à partir de

l'examen de la 1ère molaire de la mâchoire inférieure,

- * le président départemental de l'union des utilisateurs de chiens de rouge (UNUCR)

- * bien sûr de l'ADCGG 03 qui proposait une exposition photographique sur le sanglier ainsi qu'un quizz sur le grand gibier et qui a répondu à de très nombreuses questions de passionnés ou de curieux sur le cerf.

Cette journée a permis de mettre en évidence la richesse de la population de grands cervidés présents dans l'Allier. Ainsi 8 cerfs ont été cotés au niveau bronze et deux au niveau argent.



Trophée ayant obtenu la médaille d'argent

Il est toutefois regrettable que certains trophées aient été présentés dans un état qui ne témoigne pas du respect dû au roi de nos forêts.

L'âge du plus vieux cerf de l'exposition a été estimé à 16 ans avec un trophée qui portait 12 cors, ce qui est assez remarquable. (photo ci-dessous)



JOURNEES NATIONALES DE L'ANCGG

Les journées nationales de l'ANCGG, grand rassemblement annuel des chasseurs de grand gibier avaient cette année un éclat particulier.

Elles célébraient en effet **le 75e anniversaire** de la création de l'association. Pour donner à cet événement tout l'éclat qu'il méritait, ces journées se sont déroulées au Château de Chambord qui a retrouvé son lustre d'antan.

Ces journées sont toujours l'occasion de retrouver des amis ou d'échanger directement avec les administrateurs de l'ANCGG et de recevoir un flot d'informations diverses mais toutes en rapport avec la chasse du grand gibier.

Le but de ce compte-rendu n'est pas d'être exhaustif mais de faire un zoom sur trois sujets d'intérêt :

A- La chasse à Chambord

Nicolas Croce, nous a présenté Chambord sous l'angle de ses deux domaines de responsabilité, la chasse et la biodiversité.

Chambord, ce n'est pas uniquement le majestueux et magnifique château aux 227 cheminées et 400 pièces. C'est aussi un territoire de 5400 hectares dont seulement 1000 sont ouverts au public, clos par 32 km de mur... comprenant 300 mares forestières et 11 étangs. Avant de devenir un domaine national en 2005, ce fut une des chasses présidentielles entre 1965 et 2010.

Chambord accueille des scientifiques (chercheurs, biologistes, etc...) de l'OFB et d'autres organismes qui réalisent des études sur la génétique et l'âge des grands cervidés en profitant des panneautages qui sont des opérations de capture à base de filets qui entourent les parcelles et dans lesquels les animaux levés viennent se jeter.

Des journées de régulation sont régulièrement réalisées. Le territoire offre la possibilité d'organiser une cinquantaine de battues différentes, équipées chacune de 40 postes (paillassons ou miradors), soit un total de 2000 postes ! Depuis 2022, le domaine de Chambord conduit une expérimentation sur la traque affût dont les conclusions sont encore loin d'être complètes. Les premiers enseignements sont les suivants :

- * A l'échelle de Chambord, il a d'abord fallu construire 272 miradors plus hauts que ceux des battues (de l'ordre de 4 m), bien sûr à partir du bois des arbres de Chambord !

- * Le choix du positionnement des miradors a été évolutif. Il s'agit d'un point clé qui nécessite de connaître dans le détail son territoire en particulier bien sûr les itinéraires de fuite ou de simple déplacement des animaux. Les équipes de Chambord ont ainsi été conduites à déplacer certains miradors au fur et à mesure des chasses après avoir interrogé les postés sur le nombre et la nature des animaux vus. Les animaux pouvant s'adapter et modifier leur comportement, il



faut être en mesure d'apprécier ces changements et d'adapter le positionnement des miradors en conséquence, tout ceci nécessitant une main d'œuvre ou des moyens mécaniques importants.

- * Les limites du secteur de tir sont matérialisées par 4 piquets fluo (1 par côté) situés entre 30 et 40 mètres du mirador.

- * En termes de sécurité, les risques sont naturellement moindres, s'agissant de tirs fichants à courte distance.

- * Une traque affût mobilise en moyenne 90 personnes pour l'organisation dont 6 conducteurs de chiens de sang.

- * Concernant les chiens, tout est essayé pour déterminer la race la mieux adaptée, du fox à l'anglo-français. Les conclusions définitives ne sont pas encore arrêtées.

- * Les premières traques affûts ne permettaient pas d'atteindre en termes de prélèvement, les tableaux des battues. Une meilleure organisation des traques et un positionnement mieux adapté des miradors a permis de corriger ce différentiel.

- * Enfin, et c'est l'intérêt majeur de la traque affût, les tirs son beaucoup plus « propres » et la consommation de munitions beaucoup plus faible (2,4 balles pour prélever un animal au lieu de 5 à 7 pour les battues).

B- Historique et avenir de l'ANCGG.

(extrait de la plaquette publiée par l'ANCGG pour cet anniversaire)

A la fin des années 40, la situation de la grande faune de notre pays est déplorable. Les forêts sont dépourvues de sangliers et de chevreuils, les

montagnes de chamois et d'isards. Le cerf n'existe plus guère que dans quelques massifs de vènerie.

La chasse française manque d'une réglementation adaptée. La seule limitation des périodes d'ouverture à quelques jours se révèle incapable de freiner les abus et de donner un caractère de sportivité à la chasse du grand gibier.

C'est à partir de son laboratoire de Belval, dans les Ardennes, que François SOMMER, industriel de pointe, héros de la Résistance, et chasseur passionné, va « *Essayer d'inculquer un esprit correct de la chasse en même temps qu'une connaissance des bêtes sauvages et plaider en faveur d'une coexistence de la vie animale et de l'exploitation de son surplus.* »

En 1950, avec 10 personnalités choisies pour leur communauté de vue sur la situation, François Sommer crée l'Association Sportive des Chasseurs de Grand Gibier (ASCGG). Claude Hettier de Boislambert, grand chancelier de l'ordre de la Libération, en est le co-fondateur et le Président d'honneur.

Les grandes étapes.

1. Instauration du plan de chasse 1950-1965

1950-1965 : instauration du plan de chasse

1954 : les premiers plans de tir sont instaurés en forêt domaniale ;

1956 : le tir individuel du brocard en été est autorisé ; rédaction de la charte française de chasse au grand gibier, dite charte de Saint-Germain. A quelques termes près, c'est toujours celle de l'ANCGG.

1957 : création du 1er Groupement d'Intérêt

Cynégétique (GIC) des Vosges du Nord

1959 : m. Sommer donne les bases légales de la chasse à l'affût et à l'approche. L'ASCGG préconise la création d'un timbre grand gibier destiné à financer les dégâts causés par le grand gibier

1963 : adoption de la loi sur la plan de chasse facultatif, pour assurer une gestion raisonnable et durable des ongulés sauvages.

1964 : le département de la Moselle est le premier à adopter le plan de chasse.

2. Mise en place progressive d'une gestion du grand gibier 1965-1980

1965 : 15 départements adoptent le plan de chasse

1967 : inauguration par André Malraux de la maison de la chasse et de la nature dans l'hôtel Guénégaud à Paris, qui est toujours le siège de notre association.

1968 : suppression du droit d'affût qui conduira en 1974 à la création du système national d'indemnisation des dégâts de gibier.

1971 : parution du 1er catalogue des meilleurs trophées français. Gérard Koehl, administrateur de l'ASCGG crée le GIC des Vosges moyennes.

1972 : adoption des mesures limitant à 3 coups les armes à répétition semi-automatiques et interdisant le tir à la chevrotine.

1978 : changement de nom de l'association qui devient l'ANCGG. Vote de la généralisation du plan de chasse obligatoire à partir de la saison 1979-1980 sur tout le territoire national pour les espèces cerf, chevreuil, daim, mouflon.

3. Déploiement des associations départementales

1980 : la 1ère ADCGG voit le jour en Dordogne ; naissance de l' Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).

1982 : les premiers plans qualitatifs du cerf sont instaurés dans 7 départements de l'Est de la France qui mettent en place une exposition annuelle des trophées. Un arrêté ministériel institue une commission nationale de mensuration des trophées dont André-Jacques Hettier de Boislambert est président.

1986 : le 1er prix des Honneurs Laurent Perrier de la Chasse est attribué à l'unité de gestion cynégétique 56 de la Meuse, présidée par le docteur Alain François pour sa gestion innovante du chevreuil et du sanglier.

1987 : l'ANCGG est agréée au titre de la Protection de la Nature (1976).

1989 : le plan de chasse devient obligatoire pour le chamois et l'isard.

4. Une réalisation capitale : le brevet grand gibier

1990 : parution chez Hatier du livre « le grand gibier. Les espèces, la chasse, la gestion ». Réédité depuis à 4 reprises, il reste une référence. Notre revue nationale s'appelle désormais « Chasse Gestion »

1991 : Alain François fonde le Brevet grand gibier, épreuve facultative destinée à améliorer les connaissances et les compétences des chasseurs.

1993 : modification des statuts de l'association conférant aux adhérents des associations départementales la qualité de membre associé. Instauration du timbre grand gibier national.

1998 : l'ANCGG poursuit son travail en faveur d'une réglementation appropriée, notamment en matière de traitement de la venaison et de sécurité (angle des 30°, port d'un gilet fluo en chasse collective). Publication de la brochure « Gérer le cerf » qui sera réactualisée en 2008. Elle propose un plan qualitatif pour respecter ou rétablir l'équilibre des sexes et des classes d'âge. L'association publie les résultats de l'enquête sur l'efficacité des munitions, suite au dépouillement de 4400 rapports de tir reçus depuis 1990.

1999 : naissance du 1er brevet en Belgique. L'ANCGG compte 7480 membres.

5. La reconnaissance d'utilité publique 2000-2012

2002 : 1er brevet avec option arc.

2003 : l'ANCGG reçoit une mention spéciale des Honneurs Laurent Perrier pour le brevet grand gibier.

2004 : le 10000e breveté est fêté au Game Fair.

2005 : notre revue adopte le titre de « Grande Faune ».

L'AFMT (association française de mensuration des trophées) succède au comité national.

2009 : participation de l'ANCGG au plan national de maîtrise du sanglier adopté en 2010. Création du comité de lecture et d'analyse dentaire (CLAD), groupe d'experts pour déterminer l'âge des grands cervidés.

2010 : 1er brevet option vènerie.

2012 : un décret du Conseil d'Etat du 1er août attribue à l'ANCGG la reconnaissance d'utilité publique.

6. L'ANCGG sur tous les fronts

2014 : l'association s'oppose au projet du Ministère de l'Ecologie de ré-autoriser l'usage de la chevrotine dans certains départements.

2015 : aux côtés de l'ONCFS et de la FNC, l'association participe au colloque sur les indicateurs de changement écologique à Chambord.

2016 : en collaboration avec le CNPF et l'IRSTEA, l'ANCGG lance une nouvelle formation sur l'équilibre forêt gibier.

2017 : exposition au Game Fair sur les vieux cerfs. L'ADCGG et la FdC des Côtes d'Armor ainsi que le CNPF Bretagne reçoivent le 1er prix des Honneurs Laurent Perrier pour leur travail sur l'équilibre forêt gibier coordonné par Pierre Brossier et Jacky Pallu. Après avoir formé des moniteurs de tir nationaux avec la collaboration de l'ENIT (école nationale d'instruction au tir) l'ANCGG lance une nouvelle formation au tir de chasse qui doit permettre aux chasseurs d'améliorer leurs résultats.

2019 : le logiciel de cotation des trophées est mis en ligne avec un catalogue de plus de 23000 trophées depuis 1971. Une plateforme de formation en ligne sur l'équilibre forêt-gibier est créée avec les fonds reçus du prix des Honneurs Laurent Perrier.

2020 : malgré le COVID, le manuel de révision du brevet grand gibier est refondu.

2021 : une enquête en ligne concernant l'efficacité des munitions avec et sans plomb est lancée. Le but est de recueillir le maximum d'informations pour accompagner les chasseurs dans la future transition.

2022 : un nouveau site internet est mis en chantier.

7. L'ANCGG entre dans une nouvelle ère

2023 : l'équilibre forêt-gibier sur lequel travaille l'association en liaison avec le CNPF depuis plus de 10 ans reçoit le soutien du ministère de l'agriculture et du ministère de la transition écologique. La 4e édition du livre « Le Grand Gibier » est publiée par les éditions du Gerfaut. Le nouveau site internet est mis en ligne.

2024 : en collaboration avec le CNPF et l'ONF, l'ANCGG met en place des sites pilotes "Equilibre forêt-gibier" à vocation expérimentale et pédagogique qui mettent en œuvre la démarche Brossier Pallu. Une nouvelle formation sur le perfectionnement au tir sur cible mobile est proposée par les associations départementales.

2026 : plus de 8000 membres ; 81 associations départementales ; 24000 brevetés depuis 1991 ; un logiciel Quiz d'entraînement au brevet en ligne contenant 1400 questions ; un logiciel de cotation et un catalogue en ligne de l'association française de mensuration des trophées ; des formations spécifiques (équilibre forêt-gibier, perfectionnement au tir de chasse) ; le Grand Gibier, ouvrage de référence du brevet grand gibier ; un manuel de révision, régulièrement remis à jour ; une revue trimestrielle, « Grande Faune » éditée à 6000 exemplaires.

C- La gestion du cerf dans le massif de Saint-Hubert (Belgique)

Paul-Emmanuel de Becker a présenté le bilan quantitatif et qualitatif de la gestion du cerf sur un territoire très connu qui est le massif de Saint-Hubert en région wallonne.

L'unité de gestion du cerf sur le massif forestier de Saint Hubert a été créée en 1985. Il regroupe 155 territoires de chasse pour une superficie de 50 000 ha de forêt et 50 000 ha de plaine.

En 2024, il a été récolté 125 grands cerfs dont 65 médaillés CIC et 29 cerfs de plus de 10 ans. Ce massif a produit à deux reprises les records de Belgique avec un cerf coté à 216 points en 2006 et un cerf coté à 227 points en 2012.

La gestion est très rigoureuse sur le modèle d'un grand GIC français avec des règles à la fois très strictes visant à laisser vieillir les cerfs et qui reposent sur le

partage des informations avec la mise à disposition de catalogues papiers ou numériques. Cette gestion repose également sur un suivi quasi individuel des cerfs au fil du temps notamment par les mues qui sont rassemblées dans des expositions impressionnantes. En Belgique, tous les passionnés de cerf qu'ils soient chasseurs ou non collaborent efficacement en partageant les prises de vue ou mues trouvées, comme cela a pu se faire à Tronçais à certaines périodes. Cette organisation permet d'apprécier avec une grande justesse l'âge du cerf ce qui est confirmé par l'analyse post-mortem de la denture.

Les constats biologiques sont les suivants :

- * On observe une croissance rapide des bois entre 2 et 8 ans (jusqu'à 1 kg par an) puis une stabilisation jusqu'à 12 ans et enfin le ravalement au-delà.

- * L'apogée de certains cerfs se situe vers 14 ans.

- * Les hivers rigoureux n'influencent que 16% des cerfs.

- * L'ensoleillement est un facteur clé de la croissance des bois.

- * Le nombre d'andouillers est maximal vers 8 ans mais un peu plus du quart des cerfs (27%) continuent à progresser jusqu'à 11 ans.

La première empaumure se forme pour la moitié des animaux observés à 3 ans, le reste entre 4 et 5 ans.



M. de Becker a conclu sur des recommandations qui relèvent du bon sens :

- * privilégier le tir à l'approche ;

- * organiser un suivi collectif et structuré ;

- * miser sur un vieillissement pour une qualité maximale.

PERSPECTIVES 2026

S'il y a une chose à retenir pour cette année, c'est que nous avons besoin de vous et de votre engagement !

- *-Pour recruter de nouveaux membres ;

- *-Pour attirer de nouveaux candidats au brevet grand gibier, chasseurs ou simples amoureux de la nature ;

- *-Pour chercher de futurs référents tir ;

- *-Pour sensibiliser vos présidents de chasse et vos camarades de chasse sur la nécessité de contrôler le bon réglage de leurs armes

Chacun(e) d'entre nous doit se sentir investi de ces missions pour donner un nouveau souffle à notre association, porteuse de très belles valeurs et reconnue comme un partenaire majeur dans le monde de la chasse, de la sécurité, de la sylviculture.

Une session du **BREVET GRAND GIBIER** sera organisée en 2026 si nous parvenons à rassembler suffisamment de candidats. Les dates et le programme vous seront prochainement communiqués sur le site de l'association.

Les séances de **CIBLAGE DES ARMES** seront elles aussi reconduites sous réserve de la disponibilité du stand de tir des Sallards ou d'une autre solution palliative. Les modalités et dates seront elles aussi communiquées sur le site de l'association.

La forêt de **Tronçais** sera très prochainement retenue comme **forêt pilote pour l'équilibre sylvo-cynégétique** dans le cadre de la démarche Brossier-Pallu. Notre association sera intégrée dans cette

démarche. Un article sera prochainement diffusé sur notre site pour expliciter cette démarche.

Nous avons également un **projet de conférence** sur un sujet qui reste à déterminer. Cette manifestation sera organisée au domaine des Sallards dans la toute nouvelle infrastructure de la Fédération.

Enfin, il vous sera proposé de suivre une **formation sur la chasse individuelle à l'approche ou à l'affût** qui vous permettra tout à la fois de mieux connaître et réguler les populations de grand gibier présentes sur votre territoire, d'admirer la beauté et la diversité de la nature bourbonnaise. Les modalités vous seront communiquées sur notre site.

LES ENQUETES DE L'ANCGG

La participation de chacun est essentielle

CONSTITUTION D'UN REFERENTIEL DENTAIRE DESTINE A DETERMINER L'AGE DU CHEVREUIL.

Il s'agit de pouvoir éditer un « référentiel », à l'échelle de l'hexagone, sur l'âge du chevreuil tout en tenant compte de l'influence potentielle du biotope sur l'attrition/usure dentaire.

L'association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) a proposé sa participation au projet de constitution de ce référentiel dentaire sur l'âge des chevreuils conduit par Marc Colyn, du conservatoire de l'Odyssée du Cerf.



Pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir des échantillons sur un maximum de départements pour chacune des régions.

Le protocole est de collecter des séries de 50 à 100 paires de mâchoires par zone d'étude.

L'échantillonnage comprendra les mâles et femelles d'un an et plus.

Concrètement, pour l'Allier, il s'agit de recueillir une centaine de mâchoires inférieures entières (les deux mandibules) de chevreuils mâles ou femelles d'un an et plus.

Elles seront à ôter de la tête et à placer dans un sac congélation individuel sans lavage ni cuisson avec l'une des languettes du bracelet et une fiche simplifiée indiquant le sexe, la date et le code postal du lieu de prélèvement.

Elles seront placées dans un congélateur par l'équipe de chasse qui les a prélevées. Elles seront enfin collectées et regroupées à la fin du mois de février 2026 par l'ADCGG 03 qui se chargera de les transmettre à M. Marc Colyn.

Votre point de contact est Marc d'Alès
(tél : 06 62 02 84 03 ; mdalese@gmail.com)

ENQUÊTE SUR L'EFFICACITÉ DES MUNITIONS DESTINÉES AU GRAND GIBIER

Compte tenu de la généralisation prochaine des munitions sans plomb, l'ANCGG réalise une enquête globale sur l'efficacité des munitions.



Principaux objectifs de l'enquête

En plus de fournir des données statistiques descriptives sur les pratiques de chasse du grand gibier à grande échelle, cette enquête a les objectifs suivants:

- comparer l'efficacité des munitions sans plomb par rapport aux munitions au plomb pour chaque calibre ;
- identifier les munitions les plus adaptées en fonction du mode de chasse et du calibre pour aider les chasseurs à passer au sans plomb ;
- acquérir une expérience statistique sur les distances de fuite en fonction des différents paramètres : atteintes, calibres, munitions, circonstances du tir ...

Un formulaire numérique

Le formulaire de cette enquête est disponible sur la page d'accueil du site **www.ancgg.org**.

Les adhérents peuvent aussi le retrouver sur leur espace personnel. Le formulaire est également accessible sur smartphone ce qui permet de saisir une fiche sur le terrain.

Le formulaire papier , un outil supplémentaire

Afin de faciliter le recueil des données sur le terrain ou les soirs de chasse collectives, une fiche papier est également mise à disposition sur internet.

Les fiches peuvent ensuite être saisies sur le formulaire en ligne.

(voir page suivante)



Enquête ANCGG sur l'efficacité des munitions destinées au grand gibier

Une fiche par animal tiré (prélevé ou blessé) - Ne pas inclure un animal manqué non blessé

Entourer la bonne réponse - La réponse à toutes les questions est obligatoire

Votre association départementale : _____

CIRCONSTANCES DU TIR

Date du tir : _____ Département _____

Milieu: Forêt Plaine Alpage/rocher Lande Marais

Mode de chasse : Battue Traque-affût/poussée
Approche Affût Devant ou soi ou traque

ARME ET MUNITION

Calibre utilisé : _____

Type d'arme utilisé : carabine à répétition

Rayée semi-auto Express Mixte/drilling

Kipplauf Fusil lisse basculant Fusil semi-auto

Type de visée : Ouverte Lunette Point rouge

Origine de la munition : Achetée Rechargée

Modèle de la balle : _____

Fabricant _____ Modèle _____

ANIMAL

Espèce : _____

Classe d'âge : Jeune (< 1 an) Adulte (> 1 an) NSP

Sexe : Mâle Femelle NSP

TIR

Distance où se situait l'animal :

0 - 25 m 26 - 50 m 51 - 100 m 101 - 150 m
151 - 200 m 201 - 250 m > 250 m

Attitude avant le tir :

Calme En alerte Stressé Poursuivi par les chiens

Allure au moment du tir :

Arrêté Au pas Au trot Au galop

Réaction au coup de feu :

Pas de réaction Tombe sur place Chute et repart
Accuse le coup et s'enfuit Rien observé

Angle du tir :

De face De profil
De derrière ¾ avant ¾ arrière

Distance parcourue après le tir :

0 - 15 m 15 - 40 m 40 - 75 m
75 - 150 m > 150 m non retrouvé

Nombre de balles tirées : _____

Ayant touché l'animal : _____

Indices relevés à l'Anschluss (plusieurs réponses possibles) :

Aucun indice Sang Poils
Poumon (sang rose, mousseux)
Morceaux de venaison, muscle
Contenu intestinal ou viscères (débris verdâtres)
Eclats d'os

Suite à ce tir, l'animal a été retrouvé : Oui Non

A fait l'objet d'une recherche au sang : Oui Non

ATTEINTE (si l'animal a été retrouvé)

A-t-il fallu achever l'animal : Oui Non

Zone d'entrée de la balle :

Tête Cou Colonne Apophyse Epaule Thorax
Abdomen Cuisse Patte AV Patte AR

Zone de sortie de la balle :

Pas de trou de sortie
Tête Cou Colonne Apophyse Epaule Thorax
Abdomen Cuisse Patte AV Patte AR

Taille du trou de sortie :

Pas de sortie 1 - 20 mm 21 - 40 mm 41 - 60 mm
61 - 100 mm > 100 mm Je ne sais pas

Organe majeur touché (plusieurs réponses possibles)

Cerveau/colonne vertébrale Cœur Poumons
Foie Estomac/panse/intestins Reins
Aucun organe majeur Je ne sais pas

Poids plein _____ OU Poids vidé _____

Etat de la venaison :

Peu abimée Abimée Très abimée

Le formulaire papier

Bulletin d'adhésion / Appel de cotisation Année 2026

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

☐ Adhésion à l'ADCGG03

20 €

L'adhésion annuelle permet de bénéficier d'un tarif de 5€ au lieu de 20 € pour chaque séance de ciblage des armes, entraînement au sanglier courant.

☐ Abonnement à la revue Grande Faune : 35 € (un an, 4 numéros)

• Paiement en ligne :

En ligne avec paiement carte bleue : <https://www.ancgg.org/ad03/adhesion-et-abonnement/>

• Paiement par chèque :

Chèque à l'ordre de ADCGG03 et adressé à :

Frédéric MICHAUD 12 Bd Desaix 03390 MONTMARAULT

• Paiement par virement :

IBAN : FR76 1680 6008 2066 1497 6342 340

BIC : AGRIFRPP868